

**Membres PRÉSENTS :**

- Monsieur ABELANET Pierre, Adjoint au Maire, FITOU
- Madame BANET Renée, Adjointe au Maire, SAINT-HIPPOLYTE
- Madame BRODIEZ Ghislaine, D.D.T.M. de l'Aude - Mission Interservices Eau
- Monsieur CHIVILO Charles, Représentant SAGE des nappes Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon
- Madame CONTE-GREGOIRE Marie-Claude, Communauté de communes Salanque Méditerranée
- Monsieur DESLOT Philippe, Adjoint au Maire, LEUCATE
- Madame GARCIA-VIDAL Madeleine, Conseillère communautaire, PMM
- Monsieur le Maire GOT Alain, SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE
- Madame GRAILLE Chantal, Agence de l'Eau RM
- Monsieur LACUVE Jean, GIP - Association des riverains
- Monsieur le Maire LOPEZ Jean-Jacques, SALSES-LE-CHÂTEAU
- Monsieur PY Michel, Vice-Président Grand Narbonne agglomération
- Madame ROQUES Christine, Association ECCLA
- Monsieur SALA Pierre, SCOT de la plaine du Roussillon
- Monsieur SANTORI Pierre, Vice-Président au PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
- Monsieur SAUZE Thierry, Conseiller municipal, CAVES
- Madame THERON-CHET Marie-Christine, Conseil Départemental de l'Aude
- Monsieur TOMISSI Loïc, Conseiller municipal, LE BARCARES

**MANDATS :**

- Monsieur le Premier Prud'homme BERTON Erwan, Leucate
- Monsieur CALMONT Lionel, Conseiller municipal, Opoul-Perillos
- Monsieur le Vice-président CODORNIU Didier, Conseil Régional Occitanie
- Monsieur FERRAND Alain, Conseiller communautaire, PMM
- Monsieur le Président GHORIS Vincent, Comité Départemental de Voile de l'Aude
- Monsieur NAVARRO Charles, Administrateur, Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- Madame ROLLAND Martine, Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- Monsieur VIONNET Pierre, D.R.E.A.L. Occitanie

**Membres EXCUSÉS :**

- Monsieur le Président DI CRESCENZO Alain, Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie Occitanie
- Monsieur GAUTIER Jean-Marc, Adjoint au Maire, Treilles
- Monsieur le Président GRAS Ange, Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate
- Monsieur le Directeur MIGNON Paul, Parc naturel marin du Golfe du Lion
- Monsieur le Président PATAU René, Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche
- Monsieur VALLVERDU Jean-Marc Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Monsieur le Président VERSCHAEVE Martial, Union Fédérale des Consommateurs

**Personnes PRÉSENTES :**

- Monsieur le Sous-préfet ANKRI Luc, Narbonne
- Madame FONBONNE Laurence, RIVAGE
- Madame GAILLOT Ghislaine, Sous-Préfecture de Narbonne
- Madame Séverine LE MESTRE, SAGE Nappes de la plaine du Roussillon
- Madame MAILHEAU Marie, RIVAGE
- Monsieur ROBERT Julien, RIVAGE

**ORDRE DU JOUR**

- Election du Président
- Fonctionnement de la CLE
- SAGE : Bilan d'activité 2017
- Perspectives et Questions diverses

## COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Monsieur Luc ANKRI préside le début de réunion de la Commission Locale de l'Eau. Il remercie les membres de leur venue et précise qu'il s'agit d'une CLE de renouvellement. M. ANKRI confirme que le quorum est atteint pour la séance.

### I. ELECTION DU PRESIDENT

M. ANKRI procède à l'élection du président. Il annonce que la Sous-préfecture a reçu la candidature de M. Michel PY, président sortant de la CLE et demande si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature. Aucun autre membre ne se présente.

M. ANKRI précise que seuls membres du collège 1 peuvent voter et que si personne n'y voit d'objection, il sera procédé à un vote à main levée.

Résultat du vote pour l'élection M. PY à la présidence de la CLE :

Nombres de représentants du collège I en date du 16/03/2018		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
19	14	4
Votes exprimés		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**M. Michel PY est élu président de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.**

Suite à son élection M. PY rejoint la tribune.

M. PY remercie les membres de la CLE pour son élection à la Présidence et remercie M. ANKRI.

Il rappelle les actions menées lors de la mandature précédente qui ont pu faire mener à bien la révision du document SAGE (premier SAGE révisé en Languedoc-Roussillon, approbation en septembre 2015), ainsi que la signature d'un 3<sup>ème</sup> contrat d'étang et l'atteinte des objectifs de Bon État écologique (objectifs fixés par la DCE).

C'est cette dynamique et ces résultats que M. PY souhaite pérenniser pour le territoire.

M. PY énonce l'ordre du jour et passe au premier point qui porte sur le fonctionnement de la CLE avec :

- L'élection du Vice-président
- La désignation des membres du Bureau
- L'approbation des Règles de fonctionnement

### II. FONCTIONNEMENT DE LA CLE

#### II.1. Election du vice-président

Pour assurer la continuité, M. PY propose de reconduire M. Alain GOT à la Vice-présidence. M. GOT exprime son accord et sa reconnaissance.

M. PY demande si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature. Aucun autre membre ne se présente.

M. PY précise que seuls les membres du collège 1 peuvent voter et que si personne n'y voit d'objection, il sera procédé à un vote à main levée.

Résultat du vote pour l'élection M. GOT à la vice-présidence de la CLE :

<b>Nombres de représentants du collège I en date du 16/03/2018</b>		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
19	14	4
<b>Votes exprimés</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**M. Alain GOT est élu vice-président de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.**

## **II.2. Désignation des membres du Bureau**

Après l'élection du vice-président, M. PY rappelle qu'il faut procéder à la composition du nombre et des membres du Bureau. Avec toujours la volonté de préserver un équilibre entre les parties nord et sud de l'étang ainsi qu'entre les différents types de Collectivités. M. PY propose la répartition suivante, sous condition de l'accord des différents collèges concernés : 4 membres pour le collège I des élus + 2 membres pour le collège II des acteurs + 2 membres pour le collège III des services de l'État.

Pour les 4 membres du collège I, P. PY propose :

- Le président : M. Michel PY
- Et Le Vice-président : M. Alain GOT
- Une EPCI, PMM, avec Mme Madeleine GARCIA-VIDAL
- Un département, l'Aude, Mme Marie-Christine THERON-CHET

Il demande s'il y a d'autres volontaires. Sans remarque il procède au vote.

<b>Nombres de représentants du collège I en date du 16/03/2018</b>		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
19	14	4
<b>Votes exprimés</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**M. Michel PY, M. Alain GOT, Mme Madeleine GARCIA-VIDAL et Mme Marie-Christine THERON-CHET sont élus au Bureau de la CLE.**

Pour les 2 membres du collège II, M. PY propose dans la continuité de l'existant :

- Un représentant de la pêche : M. Erwan BERTON
- Un représentant de l'agriculture : M. Philippe VERGNES, représenté localement par M. Jean-Marc VALVERDU.

Ces 2 membres sont absents aujourd'hui, mais s'en sont excusés, et sont des acteurs actifs et représentatifs du territoire. M. PY demande s'il y a d'autres volontaires. Sans remarque il procède au vote.

<b>Nombres de représentants du collège II en date du 16/03/2018</b>		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
10	2	2
<b>Votes exprimés</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	0	0

**M. Erwan BERTON et M. Philippe VERGNES sont élus au Bureau de la CLE.**

Pour les 2 membres du collège III, M. PY demande à l'État représenté par M. le Sous-préfet Luc ANKRI de désigner leur représentant :

- Un représentant de l'Agence de l'Eau.
- Un représentant de la DDTM 11.

Sans remarque de la part des membres de ce collège, cette désignation est approuvée.

**L'Agence de l'Eau et la DDTM 11 sont désignés pour le Bureau de la CLE.**

#### **Remarque sur le Bureau :**

- **Remarque** : Mme ROQUES de l'association ECCLA souhaite préciser qu'elle trouve regrettable qu'aucune association environnementaliste ne soit représentée au Bureau.

**Réponse** : M. PY répond qu'il est difficile d'enlever un des 2 autres représentants du collège II, sachant toute l'importance de la viticulture et de la pêche pour le territoire. Toutefois, il tient à prendre compte de cette remarque et ne manquera pas de consulter autant que nécessaire l'association ECCLA, qui est un membre actif de la CLE.

### **II.3. Présentation et Approbation des règles de fonctionnement**

M. PY passe la parole à Mme. Marie MAILHEAU, chargée de mission SAGE, pour présenter les Règles de fonctionnement de la CLE.

Mme MAILHEAU explique que les Règles de fonctionnement n'ont pas été modifiées par rapport à celles approuvées en 2011, sauf en ce qui concerne le nombre des membres qui a été modifié à l'occasion du renouvellement de la CLE afin d'être plus pertinent à la taille du bassin-versant et à ses enjeux. Sur les 13 articles que comporte le Règlement, elle rappelle en particuliers les articles 9 et 10 de délégations et de consultation de la CLE qui encadrent la validation des avis qui sont demandés à la CLE suivant l'étendue du projet :

- Réponse CLE : dossiers Autorisation sur projets à impact BV majoritaire
- Réponse Bureau : dossiers Autorisation sur projets à impact échelle locale
- Réponse Président : problèmes courants et dossiers Déclaration

M. PY demande s'il y a des remarques et propose le règlement au vote :

#### **Approbation des Règles de fonctionnement à l'unanimité**

M. PY remercie les membres pour leur participation et passe la parole à Marie MAILHEAU pour le reste de l'ordre du jour.

## **III. SAGE : BILAN D'ACTIVITE 2017**

La mise en œuvre du SAGE est principalement réalisée à travers le Contrat d'étang, dont le bilan à mi-parcours a été réalisé et déjà présenté. Ce bilan complet est disponible sur simple demande. Aujourd'hui, seules les principales actions sont présentées dans le diaporama, en reprenant donc le format du Contrat d'étang en quatre parties.

### **III.1. Concertation-planification**

- Appui technique et administratif auprès de la Sous-préfecture de Narbonne pour le renouvellement de la CLE. Ajustement du nombre et de la pertinence des membres à la taille et aux enjeux du bassin-versant.
- Analyse technique pour les avis CLE (2 dossiers de Déclaration Loi sur l'Eau) :
  - avis du Bureau (avril) : dragage décennal du port de Le Barcarès : avis favorable sous réserve de non-

dégradation des zones humides

- avis du Bureau (juin) : ouvrages pour la protection d'une plage à Le Barcarès : avis favorable
- Gouvernance avec les autres instances de gestion, principalement avec le SAGE des nappes Plio-quaternaires du Roussillon dont la situation largement déficitaire sur notre unité de gestion (Bordure Côtière Nord) en 2017 (et qui se prolonge en 2018) impacte notre alimentation en Eau potable.

#### Remarques sur la ressource en eau et la gouvernance :

- **Question** de Mme ROQUES de l'association ECCLA qui demande si les PGRE voisins vont impacter notre SAGE.  
**Réponse RIVAGE** : à ce jour notre SAGE a été approuvé alors que les PGRE voisins n'avaient pas encore été écrits, donc nos dispositions restent généralistes sur les économies d'eau, les bonnes pratiques et la prise en compte des SAGE à venir. Toutefois oui, le PGRE de nappes du Roussillon qui est en cours d'élaboration (en parallèle avec leur SAGE) va impacter notre territoire puisque son périmètre inclut en toute logique toutes les communes alimentées jusqu'à Leucate.  
**Réponse** de Mme Séverine LE MESTRE animatrice du SAGE des nappes Plio-quaternaires du Roussillon : effectivement à ce jour les études volumes prélevables et volumes prélevés sont terminées et la prochaine étape est la mise en place d'un PGRE qui va définir des volumes prélevables pour chaque unité de gestion, sachant que la Bordure Côtière Nord est marquée par un déficit et que si les volumes prélevables étaient égaux aux volumes prélevés en 2010, il semblerait que ces volumes prélevés en 2017 soit en augmentation ce qui risque de devoir mettre en place des mesures de réduction de ces volumes (en sus de celles d'économie). Toutefois pour l'instant rien n'est établi.
- **Question** de M. LOPEZ, maire de Salses-le-Château : quand ce PGRE sera-t-il terminé ?  
**Réponse** de Mme GRAILLE de l'Agence de l'Eau : en théorie tous les PGRE auraient dû être terminés début 2018; Toutefois ce n'était techniquement pas possible pour celui des nappes du Roussillon. Maintenant que les précédents requis ont été validés, une personne va être embauchée pour travailler spécifiquement dessus. L'objectif étant de le valider fin 2018.

### III.2. Amélioration des connaissances :

Recensement et analyse de tous les suivis réalisés sur la lagune, même ceux hors MO de RIVAGE :

- Réalisation et analyse des 4 points de suivis mensuels définis par rapport aux différentes situations existantes dans l'étang :
  - 2017 : eau très chaude (à partir du mois de mai) et une salinité importante avec une dessalure tardive (novembre).
  - Interannuel : **Salinité** : 2009 année la plus salée et 2011 la plus douce. En augmentation depuis 2011 (mais pas pour la conductivité qui est en principe liée, donc c'est peut-être un biais introduit par le changement de sonde réalisé en 2017). **Températures** : Année la plus chaude 2017, la plus fraîche 2009. Il n'y a donc pas forcément de lien entre température et salinité.
- Observation et analyse des Macrophytes aux sorties des 4 STEP qui rejettent dans la lagune :
  - 2017 : de médiocre à très bon. Toutefois les résultats obtenus ne dépendent pas que de l'impact de la STEP, mais aussi de la situation géographique du point.
  - Interannuel : 2017, "meilleure" année depuis 2014. Généralement les résultats sont plutôt meilleurs au printemps qu'à l'automne. On observe des conditions de milieu et d'épuration les plus favorables sur Fitou. Globalement sur l'ensemble des exutoires on peut observer un nombre d'espèces présentes, entre 4 et 8, et une bonne stabilité des espèces de référence (épiphytisme moins marqué qu'en 2016). On peut donc conclure à un impact limité des STEP
- Analyses du suivi des 7 zones à enjeux de l'étang :
  - 2017 : progression des limites (+230m) par rapport à 2016. Pas de trace d'Halopitys (algue qui nous avait déclassés en 2009).
  - Interannuel : +230m en moyenne par rapport à 2010. Toutefois 2013 avaient été une année "difficile" (printemps pluvieux) qui avaient fortement impactées certaines zones (notamment l'Anse du Paurel) ce

qui fait que celles-ci ne sont pas en augmentation par rapport à l'état initial. A noter que les progressions ne pourront se faire que dans les zones profondes, si on considère que l'herbier a atteint le maximum exploitable en bordure.

- DCE 2015 : État écologique TRES BON. État chimique MAUVAIS (objectif à atteindre en 2027) dans les coquillages, mais Bon dans l'eau (analyse par capteur passif). La substance déclassante correspond à du 4-ter-octylphénol. D'autres analyses par capteurs passifs précédemment réalisées avait marqué d'autres molécules (Endosulfan -Pesticides cyclodiènes -Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP...), ce qui rend une analyse et une gestion du problème difficiles. Attention toutefois, par rapport à 2009 où l'état chimique de l'étang était bon, cela ne veut pas dire qu'il y a eu une dégradation de son état, mais qu'à présent on sait mieux analyser les molécules présentes.
- Réseaux de suivi par l'Ifremer, importants pour la conchyliculture, REMI-REPHY :
  - REMI : sur la microbiologie (bactéries), 2 alertes météo sans conséquence
  - REPHY : sur les phytoplanctons, toxicité semaine 51 (jusqu'à sem8 et présence sem10)

### III.3. Actions pour l'amélioration de la qualité des masses d'eau :

- Suivis techniques des études et travaux hors MO RIVAGE, fiche action du 3° contrat :
  - Assainissement : Opoul-Périllos, le SDA est couplé avec le SDEP ainsi qu'une étude hydrologique de la mare (MO PMM). Fitou : courant 2017 a eu lieu la réalisation des deux premières phases du SDA de (MO PMM)
  - Pluvial : Saint-Hippolyte : état des lieux/diagnostic en mars, phase 3 en juillet et programme d'entretien en septembre. Avec une visite terrain sur la problématique des serres (MO PMM). Le Barcarès : SDEP et son programme action sont mis en œuvre, réunions de terrain régulières (MO PMM).
- Démarche "Vert demain" :
  - PAPPH mis en œuvre, avec aussi des actions de sensibilisation du grand public comme Saint-Laurent en juin. L'élaboration des 2 PAPPH 2017 a été réalisée en interne. Il faut rappeler que le contexte a changé puisque la loi Labbé oblige les communes aux pratiques ZéroPhyto à partir de 2017, mais ces pratiques restent à organiser voire à financer. A noter aussi les plantations réalisées grâce à l'aide de la pépinière du CD11.
  - Label régional : Caves = Terre Saine, Opoul = 3 grenouilles, Salses = 2 gr, Saint-Hippolyte = 1gr.
- ARLS :
  - Saint-Hippolyte poursuit sa réflexion (notamment sur d'autres possibilités telles qu'améliorer l'existant), mais un accord avec la commune voisine de Clairà n'est toujours pas trouvé.
  - Opoul : 23 utilisateurs potentiels et différents scénarios élaborés. La réalisation du projet va dépendre du coût effectif.
- DIG Saint-Hippolyte sur l'entretien de leurs agouilles : demande déposée en septembre 2017 suite à un diagnostic terrain. Toutefois en raison des conditions météorologiques, travaux effectués qu'en janvier 2018 (après une autre visite de terrain).

#### Remarque sur les connaissances :

- **Question** : M. Jean LACUVE demande où se rejette la STEP de Leucate village et comment elle est suivie.
- Réponse** de RIVAGE : les eaux traitées du village sont en fait emmenées par tuyaux à la STEP de Port-Leucate. Il n'y a donc pas d'exutoire pour le village. Quant aux eaux traitées de Port-Leucate, elles ne sont pas non plus rejetées ni dans l'étang, ni en mer, mais infiltrées dans le cordon dunaire ce qui correspond à un dernier traitement.

### III.4. Communication et sensibilisation :

- Bulletin mensuel : Observatoire de l'étang distribué par courrier pour affichage (mairie) et par mailing (150 personnes, dont des personnes rencontrées sur le terrain).
- Sorties Nature : bon succès 2017 en nombre (>150 personnes) et en appréciation (retour très positif) avec accès pour personnes à mobilité réduite.

- Réunion en 2018 pour la restitution des résultats 2017 de l'ensemble des suivis lagunaires à tous les acteurs (à l'occasion d'un Comité d'étang). Le diaporama est disponible.

#### **IV. PERSPECTIVES ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président de la CLE demande s'il y a des remarques :

- **Question** : Mme ROQUES demande si les arrêtés des piscicultures ont pu être modifiés.

**Réponse** de RIVAGE : une relance régulière est effectuée auprès des services de l'État pour qui visiblement ce dossier n'est toujours pas une priorité. Toutefois dans un contexte extérieur, dans le cadre d'une étude sur les eaux du Karst, des analyses azote et phosphore ont été menées avant et après les piscicultures et il ne ressort pas de marqueurs azote pour les piscicultures en aval de celles-ci. Ce qui semblerait confirmer la diminution de leur impact (comme les gérants l'affirment).

Conclusion, félicitations et remerciements par M. le président Michel PY.

Il est précisé que tous les documents sont disponibles sur demande auprès de la chargée de mission SAGE ou en téléchargement sur le **site RIVAGE** : <http://rivage-salses-leucate.org>. Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de l'ensemble des participants pour tous renseignements complémentaires.

Marie MAILHEAU, Chargée de mission SAGE :  
04.68.40.44.38 / fax : 04.68.40.59.12 / [marie.mailheu@mairie-leucate.fr](mailto:marie.mailheu@mairie-leucate.fr)  
Syndicat RIVAGE, Hôtel de Ville, rue du Dr Sidras, 11 370 LEUCATE.

**Le président de la Commission Locale de l'Eau,**  
Monsieur Michel PY.

